Radical

Le Journal du Parti Radical de Gauche

PartiRadicalDeGauche
@PartiRadicalG
www.partiradicaldegauche.fr

PRG
Parti Radical de Gauche

Juin•Juillet•Août 2016
n° 631

Edito

Congrès de La Rochelle : en route vers 2017 !

Les 2, 3 et 4 septembre prochains aura lieu à La Rochelle notre Congrès national.

C'est un moment charnière pour notre parti puisque, outre le choix de celui ou celle qui présidera le PRG pour les trois prochaines années, il doit nous permettre de définir notre stratégie pour les élections présidentielle, législatives et sénatoriales de 2017. Nous devrons aussi définir clairement le projet de société, le cap, la vision que nous voulons porter et soumettre au jugement des Français car c'est aussi cela qu'ils attendent. Je vous invite donc à entamer vos réflexions et discussions et à préparer en amont vos argumentaires et propositions.

Il sera également question d'Europe. Le Brexit nous oblige à repenser la construction européenne. Ce choc, cette victoire du conservatisme et du repli est une plaie qui mettra du temps à guérir et constitue un invraisemblable recul pour tous les pro-européens. Cela ne doit pas nous pétrifier, au contraire, mais être vu comme une opportunité pour avancer de nouveau, avec notre partenaire allemand et les pays de la zone euro qui le souhaitent, vers davantage d'intégration politique pour notre continent. L'Europe ne peut plus se permettre d'être un simple espace de coopération économique ou de rigueur budgétaire.

Radicaux de Gauche, nous prendrons, avec fierté, toute notre part dans ce travail de relance de l'ambition fédérale européenne. C'est par des propositions novatrices, l'affirmation de valeurs fondamentales, humanistes et sociales et en assumant clairement notre volonté de construire les Etats-Unis d'Europe que nous montrerons efficacement la voie.

La proximité de notre Congrès avec ce bouleversement sur la scène européenne est une réelle occasion de nous retrouver autour d'un idéal qui nous rassemble tous et qui a été, depuis notre création, un des ciments de notre unité.

C'est donc à un Congrès de travail que je vous convie. J'espère vous y voir nombreux car c'est de l'avenir du radicalisme, de la France et de l'Europe dont il sera question.

Sylvia Pinel
Présidente du PRG

Sommaire

11 Bilan du **Secrétariat général**

15 Sylvie **Argat-Bouriot :** Conseillère régionale de Bretagne

18 **Comité directeur** du 8 juin 2016

Gouvernement Pages 2 à 4
Parlement Européen Page 5
Parlement Pages 6 à 9
Instances Page 10
Tribune Page 11
Bilan du Secrétariat général Pages 12 à 13
Zoom sur Pages 14 à 15
Interview Page 16
JRG Page 17
Tribune libre Page 18
Congrès Pages 19 à 20

@JMBaylet
www.territoires.gouv.fr

Jean-Michel **Baylet**

Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales

Retour sur le **99ème congrès des maires** (31 mai-2 juin)

Traditionnellement organisé à l'automne, ce rendez-vous annuel des **élus des communes et des intercommunalités** avait été reporté à la suite des terribles attentats qui ont frappé notre pays en novembre 2015.

Mercredi 1er juin, Jean-Michel Baylet est intervenu, en plénière, dans un **débat sur le thème « Ruralité, attractivité et territoires »** (photo). Il a pu rappeler les engagements du Comité interministériel (cf. infra), mais aussi, revenir sur la mise en œuvre de la réforme territoriale et sur les coopérations entre les différentes collectivités.

Jeudi 2 juin, intervenant en clôture du congrès, le Président de la République a déclaré : « Le maire reste une référence d'autorité et d'humanité et c'est précieux dans les circonstances que nous connaissons. La commune a un rôle irremplaçable de solidarité et de proximité. »

A cette occasion il a fait plusieurs annonces d'importance :

Il a, tout d'abord, décidé de **limiter la baisse des dotations de l'Etat** aux collectivités du bloc communal, à 1 milliard d'euros. Cela constitue une réduction de moitié de l'effort demandé.

Ensuite, afin de **soutenir l'investissement public local**, le Président de la République a annoncé que le **fonds exceptionnel** institué en 2016 serait reconduit en 2017 et **porté à 1,2 milliard d'euros**. Sur cette enveloppe, 600 millions d'euros seront consacrés aux priorités de l'Etat (transition énergétique, logement, accessibilité) et 600 millions d'euros seront destinés aux territoires ruraux.

Enfin, il a indiqué qu'une **loi de financement spécifique des collectivités territoriales** serait présentée par Jean-Michel Baylet, notamment pour **réformer la dotation globale de fonctionnement**, et il a confirmé que l'effort en matière de **simplification des normes** et de **modernisation de l'action publique** serait poursuivi.

A l'issue du congrès des maires, le Ministre a ainsi déclaré : « Le Président de la République a entendu les maires et les élus ».

Visite de l'école des codeurs au Cheylard (07)

Comité interministériel aux ruralités : **Accroître la dynamique enclenchée**

Après Laon, en mars 2015, et Vesoul, en septembre, c'est à Privas, dans l'Ardèche, que s'est réuni le 3ème comité interministériel aux ruralités (CIR), autour du Premier ministre et de 10 ministres.

Toutes les mesures des 2 premiers CIR ont été lancées, la réunion du 20 mai a permis d'évaluer leur déploiement et d'aller plus loin :

En matière d'accès aux soins et de lutte contre les déserts médicaux (600 nouvelles maisons de santé seront ouvertes d'ici 2018, 2550 contrats d'engagement de service public seront signés par de nouveaux jeunes praticiens, le numerus clausus pour les études de médecine sera adapté régionalement en fonction des besoins).

Pour l'accès aux services : l'objectif des 1000 maisons de services au public (dont la moitié en partenariat avec La Poste) sera complété par des expérimentations de services publics itinérants ou le déploiement de 1 000 facteurs-guichetiers pour maintenir une présence postale.

Pour l'accès au numérique : en complément du plan France THD, 50 millions d'euros seront consacrés au développement des usages du numérique dans les écoles rurales. **En matière de téléphonie mobile**, le plan de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs sera achevé en 2017, 500 nouveaux sites pourront être couverts dans le cadre du guichet national de couverture mobile et 2.000 communes supplémentaires seront couvertes en 3G d'ici 2017.

Afin **de soutenir le développement local**, plusieurs mesures concernent l'agriculture ou l'emploi. Au total, ce sont 37 nouvelles mesures qui s'ajoutent aux 67 prises lors des précédents CIR.

Création des contrats de ruralité :
Pour fédérer les initiatives publiques et les énergies locales, des contrats de ruralité, équivalent des contrats de ville, seront signés avec des intercommunalités ou des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Ces documents, qui engageront les signataires pour une période de 6 ans, coordonneront les actions, les financements et détermineront, pour chaque territoire, les mesures les plus utiles.

@AnnickGirardin

Annick **Girardin**

Ministre de la Fonction publique

Une Commission « Laïcité » pour la Fonction publique

Avec Emile Zuccarelli, ancien Ministre, Président de la Commission

Les fonctionnaires et les agents publics sont au cœur du respect du pacte républicain. C'est à ce titre que le ministère de la Fonction publique a souhaité consacrer la place fondamentale du principe de laïcité. Ainsi, Annick Girardin a installé la Commission « Laïcité et Fonction publique » le 7 juin dernier. Elle est présidée par Emile Zuccarelli, ancien Ministre de la Fonction publique, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, et compte 25 membres (chercheurs, syndicalistes, élus, employeurs…).

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » rappelle l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958.

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016 a introduit les dispositions suivantes : « *Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.* »

Les fonctionnaires et les agents publics sont au cœur du respect du pacte républicain.

Si la réaffirmation du respect du principe de laïcité et la vigilance sur sa mise en œuvre constituent une responsabilité des autorités politiques, celle-ci doit s'appuyer sur un corpus de règles et des dispositifs d'accompagnement qui permettent d'apporter un appui efficace aux fonctionnaires qui peuvent être confrontés quotidiennement à ces questions.

Aussi, pour donner toute sa force à la consécration par le législateur du principe de laïcité, Annick Girardin a installé une Commission « Laïcité et Fonction publique » composée de multiples regards : représentants syndicaux, représentants des employeurs, personnalités qualifiées.

La ministre avec les membres de la Commission

La Commission effectuera un bilan des dispositifs et des guides existants, en particulier en matière de formation initiale et continue des fonctionnaires. En effet, si de nombreuses actions ont été entreprises, elles semblent insuffisamment coordonnées ou ne répondre qu'imparfaitement aux besoins exprimés par les agents. Elle portera ainsi une attention particulière aux remontées du terrain, de la part des agents ou des employeurs, en particulier des petites collectivités locales qui ont des difficultés à accompagner leurs propres agents.

Sur la base de ces analyses et de ces remontées de terrain, la Commission proposera des actions complémentaires pour donner toute sa portée au principe de laïcité posé par le législateur. Ces préconisations opérationnelles seront destinées aux employeurs comme aux agents publics dans l'objectif de les accompagner et de répondre aux difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'application du principe de laïcité.

La remise du rapport est envisagée pour le dernier trimestre de l'année 2016.

En images

Dans les Yvelines, aux côtés des agents de la Fonction publique hospitalière *(21.03.2016)*

A Metz, pour dialoguer avec des étudiants *(21.04.2016)*

Avec les JRG pour parler de la Fonction publique du 21ème siècle *(11.05.2016)*

En Gironde, à la rencontre des militants et élus du PRG *(13.05.2016)*

A Tours, avec les Radicaux de gauche *(20.05.2016)*

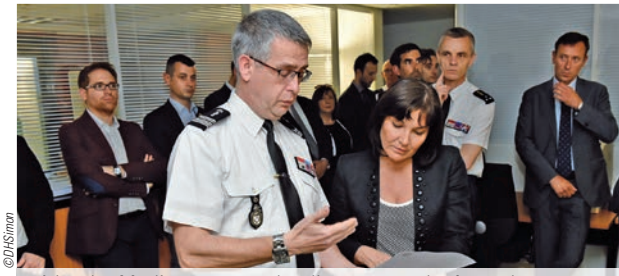
@DHSimon

A Issy-les-Moulineaux, pour saluer l'engagement des forces de sécurité *(27.05.2016)*

@DHSimon

Aux côtés d'élus des Outre-mer à l'occasion du Congrès des Maires *(2.06.2016)*

@Th_Braillard
Blog www.thierrybraillard.fr

Thierry **Braillard**

Secrétaire d'Etat aux Sports

Le **gouvernement mobilisé** pour la **réussite de l'Euro 2016.**

Distribution des places Tous Prêts de la Loire à Saint Etienne

L'Euro de football qui se déroule du 10 juin au 10 juillet en France est un évènement populaire majeur qui attirera près de 8 millions de visiteurs étrangers sur notre territoire. C'est aussi un évènement médiatique planétaire, le plus suivi après les Jeux olympiques et la Coupe du Monde de football. C'est, enfin, une chance pour le développement économique et l'emploi de notre pays.

Dès le 23 mars 2016, le gouvernement a souhaité créer une filière de l'économie du sport afin de structurer le secteur et de permettre aux entreprises de prendre pleinement leur part à la croissance générée par l'économie du sport au niveau mondial. Pour l'Euro, le surcroît d'activité est estimé par le Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, à 1,24 milliard d'euros pour l'Etat et les entreprises françaises. Sur l'ensemble de l'évènement, 100 000 personnes, dont 6 000 bénévoles, seront mobilisées. Au-delà du mois de compétition, c'est bel et bien un héritage en matière de grandes infrastructures sportives et de savoir-faire d'organisation de grands évènements sportifs qui perdurera après l'Euro 2016.

L'Etat a mis au point un dispositif de sécurité sans précédent pour une manifestation d'une telle ampleur. L'Etat et les organisateurs travaillent ensemble depuis des mois et des années pour que la fête soit réussie. Jamais un évènement d'une telle envergure n'aura été autant anticipé, préparé et sécurisé. Mais cette compétition doit avant tout être, et sera, une grande fête populaire. Les dix villes hôtes sont bien évidemment concernées puisqu'elles accueilleront également tous les européens désireux eux aussi de soutenir leur équipe dans les stades. Mais Thierry Braillard a également souhaité que la mobilisation et l'implication du pays soient plus larges.

Aussi, le Ministère des Sports a engagé le dispositif « Tous Prêts » permettant de labelliser plus de 1000 initiatives d'associations sur le territoire et de remettre ainsi à des milliers de jeunes 20 000 places acquises par l'Etat pour assister à la compétition. «*Je me félicite que toutes les régions et tous les départements aient répondu à l'appel. La France sait se mobiliser pour accueillir les plus grands évènements sportifs, elle le démontrera de la plus belle des manières durant le mois à venir* ».

Des supporters enfin reconnus

Thierry Braillard a souhaité dès sa prise de fonction engager une nouvelle dynamique concernant les enjeux du supportérisme qui impliquait nécessairement une meilleure reconnaissance de l'ensemble de ses acteurs.

Il était devenu indispensable de reconnaître la contribution et l'apport des supporters au développement du sport, à l'animation de nos stades, mais il s'agissait aussi de mieux les associer aux politiques de sécurité au sein des stades pour renforcer leur efficacité.

Adoptée le 28 avril puis promulguée le 10 mai dernier, la loi renforçant le dialogue avec les supporters et luttant contre le hooliganisme répond à un double objectif d'un dialogue renforcé entre les acteurs et de lutte contre les violences commises au sein des enceintes sportives.

Si la dimension sécuritaire n'a pas été oubliée avec l'allongement de la durée d'interdiction de stade (de 12 à 24 mois) ou la possibilité offerte aux organisateurs de refuser l'accès ou la vente de places à des personnes ayant porté atteinte au règlement intérieur des clubs, ce texte est résolument axé sur une reconnaissance de la contribution et de l'apport des supporters au développement du sport.

Une instance nationale du supportérisme chargée de réfléchir et de formuler des avis sur les questions qui les touchent, ainsi que des référents chargés des relations avec les associations supporters au sein des clubs seront ainsi créés.

Pour Thierry Braillard, «*cette loi constitue un message fort que le gouvernement et la représentation nationale ont voulu adresser aux supporters et à leurs associations crédibles et raisonnables. La reconnaissance du supportérisme par les institutions et les acteurs du sport professionnel constitue une avancée historique qui doit être saluée.*»

En Bref

#HautNiveau

Le 19 mai 2016, Thierry Braillard était l'invité du magazine «Complément d'Enquête» sur France 2 consacré aux difficultés rencontrées par les sportifs de haut niveau et aux dispositifs d'accompagnement socio professionnels qui leur sont proposés.

#Emploi

Déplacement à Nice aux côtés de Myriam El Khomri sur les retombées économiques et en termes d'emploi de l'organisation de l'Euro 2016 en France.

#CartonBleu

L'opération Carton Bleu a permis sur le week-end des 30 et 31 avril derniers de récompenser plus de 1000 footballeuses et footballeurs des catégories U12 à U15 exemplaires par leur comportement et leur fair-play.

#Furiani

Le déplacement de Thierry Braillard à Bastia le 5 mai dernier visait à assurer une reconnaissance nationale de cette tragédie du sport français. Il a notamment rappelé qu'aucun match de football professionnel ne pourra désormais se jouer les samedi 5 mai.

@VRoziere
www.virginieroziere.eu

Virginie **Rozière**

Députée au Parlement européen

Contre les populistes et les europhobes, politisons le débat sur l'Europe.

Jeudi dernier, après des semaines de tensions, l'Europe pensait, au soir d'une belle journée d'été, que le lendemain, le brouillard serait définitivement levé et que l'incertitude aurait disparu. Hélas, elle s'est réveillée sous un ciel bien plus sombre que la veille ! Les Britanniques ont décidé de sortir de l'Union et il va désormais falloir organiser un divorce inédit, mettre en œuvre une procédure jamais utilisée, nous entendre avec un pays que l'on n'appellera plus État membre mais pays tiers.

Ce résultat, c'est le gâchis ultime d'une campagne d'une violence inouïe, qui a culminé avec le meurtre de Jo Cox, femme de convictions, morte pour ses idées. Fallait-il une preuve plus criante de la faute commise par David Cameron lorsque, dans une manœuvre politicienne d'un cynisme odieux, il a annoncé un référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne. Car il s'agit bien d'une faute. Pour assurer son devenir politique personnel, c'est l'avenir de tous les Européens qu'il a confisqué, les suspendant à un scrutin qui a monopolisé les commentateurs, spécialistes et politiques des semaines durant, alors que de nombreuses autres crises faisaient et font toujours rage.

> Redonnons aux citoyens une place centrale dans la construction européenne

Désormais réalité, les conséquences du Brexit pour le Royaume-Uni se font déjà sentir avec le décrochage de la livre, les revendications d'indépendance de l'Ecosse et une crise de leadership au sein du parti conservateur comme du parti travailliste. Tant et si bien que certains appellent à un nouveau scrutin et que l'idée d'un retour en arrière germe dans plus d'une tête. Ce n'est cependant pas sérieux. La volonté du peuple doit être respectée et alors que David Cameron essaie de gagner du temps en laissant à son successeur le soin d'entamer les négociations, les Britanniques doivent maintenant assumer leur décision. Et nous ne devons en aucun cas la subir ! C'est le sens des demandes des socialistes et démocrates qui ont appelé le gouvernement britannique à tenir compte du résultat du référendum et à notifier au plus vite sa demande de retrait de l'Union européenne. Ainsi que l'a rappelé Jean-Claude Juncker, « pas de notification, pas de négociation ».

Mais, au-delà des arguments caricaturaux et xénophobes avancés durant la campagne, ce vote doit nous permettre de prendre conscience de l'attente des citoyens d'une Europe différente. Il serait dangereux de tourner trop vite la page sans assimiler certaines critiques portées à l'Union : déficit démocratique, dumping social et fiscal, crise migratoire.

Refonder la démocratie européenne est un impératif. Retrouver l'esprit de la construction communautaire est un devoir. Repenser son acquis et ses perspectives, une nécessité. À ceux qui clament que l'Europe se construit contre les citoyens, répondons en proposant une Europe qui travaille toujours plus pour eux. Contre la vision d'une Europe uniquement économique, proposons une Europe plus solidaire et plus sociale. Face à l'urgence de la crise migratoire, à la profondeur de la crise économique, à la déstabilisation géopolitique, renforçons notre maison commune, sa gouvernance et ses frontières.

Surtout, redonnons aux citoyens une place centrale dans la construction européenne. Sans cesse accusée de dérive technocratique, politisons le débat sur l'Union, donnons naissance à cet espace public européen appelé par tant d'intellectuels et qui peine à se mettre en place. Le Royaume-Uni a créé un débat. Il l'a créé sur de mauvaises bases et pour de mauvaises raisons. Nous ne devons pas reproduire la même erreur. Pour autant, à l'approche d'élections cruciales en France et en Allemagne, il faut redonner les moyens aux citoyens de comprendre les enjeux et de se prononcer sur ces derniers. C'est en opposant les projets et les arguments dans un débat apaisé et construit que nous ferons reculer les eurosceptiques et populistes prêts à tout, même aux pires mensonges, pour désunir le continent.

L'Europe de demain sera politique ou elle ne sera pas !

Quatre textes des députés RRDP adoptés

Porter de 4 à 10 semaines la période d'interdiction du licenciement à l'issue des congés de grossesse et de maternité

Dominique Orliac, députée du Lot.

Au lendemain de la journée internationale des droits des femmes, le groupe RRDP a fait adopter par l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à « *prolonger la période légale d'interdiction de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur pour les femmes à l'issue de leurs congés liés à la grossesse et à la maternité* ».

L'article L 1225-4 du code du travail prévoit actuellement qu' « *aucun employeur ne peut rompre le contrat de travail d'une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse et pendant l'intégralité des périodes de suspension du contrat de travail auxquelles elle a droit au titre du congé de maternité …, ainsi que pendant les 4 semaines suivant l'expiration de cette période.* »

Le groupe RRDP a proposé de porter à 10 semaines cette période de protection.

« L'interruption des carrières féminines du fait de la maternité reste un réel handicap et les femmes demeurent vulnérables », a en effet souligné **Dominique Orliac**, rapporteure de la proposition de loi radicale.

La députée PRG a ainsi précisé que, « selon un projet de recherche mené à l'échelle nationale mandaté par le gouvernement français en 1998 et cité en 2012 par l'Organisation internationale du Travail (OIT), 4 % des femmes enceintes en France perdent leur emploi en raison de leur grossesse chaque année. L'institut CSA pour la HALDE – la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité – a établi en février 2009 que 28 % des femmes ayant été enceintes pendant leur vie active ont eu le sentiment d'être victimes de discrimination sur leur lieu de travail en raison de leur grossesse : 16 % pour l'obtention d'un poste à responsabilité, 13 % dans le travail au quotidien, 13 % pour l'obtention d'une augmentation, 10 % pour l'accès à une formation et 6 % au moment d'un licenciement ou d'une embauche ».

Un texte pour empêcher le déclassement professionnel et les licenciements

« Le retour de congé de maternité apparaît comme un moment de déclassement professionnel potentiel », comme en témoignent plusieurs situations récurrentes, a-t-elle précisé : « licenciements ou ruptures conventionnelles immédiatement imposées à l'issue du congé de maternité, occupation pérennisée du poste de la salariée par son remplaçant au cours de son congé de maternité, suppression injustifiée de son poste à la faveur d'une réorganisation, réorganisation défavorable au poste de la salariée, rétrogradation, isolement et harcèlement, sont autant de situations inacceptables que le législateur ne peut laisser prospérer ».

La proposition de loi, qui a reçu le soutien du Défenseur des droits et des confédérations syndicales, vise dans un premier temps à « instaurer un délai raisonnable de protection permettant aux femmes de se réinsérer pleinement dans leur emploi », a exposé Dominique Orliac. Par ailleurs, ce texte prend en compte les congés payés pris à l'issue du congé de maternité, en faisant courir la protection des 10 semaines à l'issue de ceux-ci. Enfin, les dispositions du texte s'appliquent en cas d'adoption, mais également au contrat de travail du conjoint, conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

« Aujourd'hui, un père s'occupe d'un nouveau-né autant qu'une mère. Il est donc important d'instaurer cette période de protection pour les hommes. On ne cesse de vouloir faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : cette proposition de loi nous permet de la renforcer », a affirmé Dominique Orliac.

« Les droits attachés à la parentalité sont la condition nécessaire pour permettre à tous les salariés, hommes et femmes, de participer à l'éducation de l'enfant et de concilier vie parentale et vie professionnelle », a-t-elle ajouté.

« Il s'agit donc ici de conforter dans notre droit une avancée sociale qui n'engendre aucune dépense pour l'État ou l'employeur et qui s'inscrit dans la lignée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans les mutations que connaît notre société quant au rôle du conjoint au moment de la naissance de l'enfant et quant à l'indépendance de la femme d'aujourd'hui », a conclu la députée PRG.

Pour sa part, **Roger-Gérard Schwartzenberg**, président du groupe RRDP, a estimé que « cette protection accrue contrastera très heureusement avec un discours de plus en plus répandu dans les organisations patronales, mais aussi ailleurs. Discours paradoxal selon lequel pour réduire le chômage, pour développer l'emploi, il faudrait faciliter le licenciement. […] Contrairement à cette analyse, proche du sophisme, cette proposition de loi, présentée par notre groupe, renforce la protection des femmes salariées contre le risque de licenciement.

Quand Georges Clemenceau, radical, crée en 1906 le ministère du Travail, quand il le confie à René Viviani, socialiste, c'est évidemment pour protéger les salariés. Et non pour un objectif différent. »

Et de rappeler : « La raison d'être de la législation du travail, c'est d'assurer le respect de la dignité de la personne humaine au travail. Cette dimension éthique inspire en particulier le principe de non-discrimination entre les sexes. »

Roger-Gérard Schwartzenberg, président du groupe RRDP.

Le texte de Dominique Orliac et des députés du groupe RRDP a de nouveau été approuvé à l'unanimité par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale le 6 avril.

à l'unanimité

Réforme de la prescription en matière pénale

Autre texte radical adopté, la proposition de loi d'**Alain Tourret** « portant réforme de la prescription en matière pénale ».

Ayant fait l'objet d'un rapport d'information commun présenté avec le député Georges Fenech et soumis au préalable pour avis au Conseil d'État, le texte vise à moderniser et clarifier l'ensemble des règles relatives à la prescription de l'action publique et des peines. Il s'agit d'assurer un meilleur équilibre entre l'exigence de répression des infractions et l'impératif de sécurité juridique.

Les quatre objectifs principaux de cette proposition de loi sont les suivants :

- porter la durée de prescription de l'action publique de 10 à 20 ans pour les crimes et de 3 à 6 ans pour les délits, le délai de prescription étant maintenu à un an pour les contraventions ;
- fixer le point de départ du délai de la prescription au jour où les faits sont apparus et ont pu être constatés pour les infractions « occultes » ou « dissimulées », comme certains délits économiques ;
- rendre imprescriptibles les crimes de guerre connexes aux crimes contre l'humanité, eux-mêmes imprescriptibles ;
- ajouter les actes d'enquête à la liste des actes interruptifs de la prescription.

Alain Tourret, député du Calvados.

Rappelant que le code Napoléon établit, depuis 1808, une distinction entre trois catégories de peines (la contravention, le délit et le crime), Alain Tourret a souligné qu' « une véritable schizophrénie s'est établie entre, d'une part, ceux qui voulaient faire appliquer la prescription et, d'autre part, le refus absolu de l'opinion publique, et des victimes en particulier, d'admettre la prescription ».

La question de la prescription est loin d'être anodine, a estimé le député PRG, d'autant qu'elle n'existe pas dans nombre de pays, en particulier dans les pays régis par la « common law ».

Trouver un équilibre entre le droit des victimes et le droit à un procès équitable

« Nous avons pensé qu'il fallait un équilibre entre le droit à la sécurité et celui à un procès équitable ; un équilibre entre le droit des victimes d'obtenir réparation après une déclaration de culpabilité de l'auteur de l'infraction et celui de chacun d'être jugé dans un délai raisonnable ; un équilibre entre la mise en œuvre des moyens techniques d'élucidation des infractions ; et, enfin, un équilibre entre les différents foyers de sens de la peine, entre le rappel de la loi et la défense de la société.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que la prescription soit un moyen général d'impunité. On doit répondre de ses faits, avec toutes les garanties de la loi. Mais il doit bien sûr être possible de faire jouer la prescription », a expliqué Alain Tourret.

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes.

Rémunération du capital des sociétés coopératives

Troisième texte radical adopté en séance : la proposition de loi « relative à la rémunération du capital des sociétés coopératives ». « Il s'agit d'une avancée très attendue par le secteur ! », a affirmé **Joël Giraud**, rapporteur du texte.

« La France est le deuxième pays coopératif au monde et les sociétés coopératives y représentent un poids considérable avec plus d'un million de salariés dans tous les secteurs d'activité avec une implantation qui contribue au maillage du territoire français.

L'intérêt versé aux " parts sociales " des sociétés coopératives qui avait notoirement baissé au cours des deux dernières années ne permettait plus de rémunérer les " parts sociales " de façon satisfaisante. Le secteur coopératif était donc de moins en moins attractif alors que son chiffre d'affaires n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années, ce qui défie toute logique économique et limite ses capacités à investir. Dans le secteur agricole, cette modification était même, au cœur de la crise, une nécessité urgente.

L'adoption de cette proposition de loi permet une majoration de deux points de la rémunération des sociétaires qui permettra de rendre plus attractif le financement de l'économie coopérative ce qui augmentera par ailleurs en proportion les recettes de l'État. »

Protection des forêts contre l'incendie

Face à la suppression de la possibilité pour les départements d'intervenir sur la prévention des feux de forêts, disposition liée à la disparition de la compétence générale incluse dans la loi NOTre, les parlementaires radicaux de gauche, sénateurs tout d'abord à l'automne dernier et les députés ensuite, ont déposé une proposition de loi qui introduit dans le code général des collectivités territoriales une nouvelle disposition qui permet à tous les départements français qui le souhaitent de financer ou de mettre eux-mêmes en œuvre toute action jugée utile pour prévenir et lutter contre les feux de forêts.

Joël Giraud, rapporteur de cette proposition, a souligné l'importance de ce texte qui permet de réparer une erreur de la loi NOTre et de redonner une existence juridique aux unités de « sapeurs-forestiers » particulièrement actives dans le sud de la France, ainsi que la possibilité pour les conseils départementaux de reprendre la main sur la prévention des feux de forêts, « action qu'ils ont toujours menée avec une grande efficacité », a souligné le député PRG.

Avec ce texte, les départements pourront en effet financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts, afin de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part, de reconstituer les forêts, qui occupent une superficie de 16,5 millions d'hectares.

Adopté à l'unanimité en termes identiques à la proposition de loi validée au préalable par les sénateurs, le texte bénéficie d'une entrée en vigueur immédiate.

Travaux des **Sénateurs Radicaux de gauche,** membres du groupe du **Rassemblement démocratique et social européen** (RDSE)

J. Mézard

Extraits de l'intervention de **Jacques MEZARD** *du 16 mars 2016 sur le projet de loi constitutionnelle de protection de la Nation :*

Moins d'un an après l'attentat visant *Charlie Hebdo*, le 13 novembre, un groupe terroriste comprenant en son sein des nationaux français a commis un acte monstrueux, anéantissant des vies innocentes au moment où ces victimes exprimaient leur appétit de vivre, un acte destiné à frapper la France en son cœur, la France et son image insupportable pour ceux qui prétendument au nom de Dieu ont pour croyance la haine et l'intolérance. (…) Le chef de l'État, quelques heures après l'odieux attentat, a réuni le Parlement en Congrès. Il a eu raison de provoquer ce moment au cours duquel, au-delà des sensibilités diverses, la représentation nationale a fait bloc dans l'émotion. **Les applaudissements et La Marseillaise chantée à l'unisson consacraient ce moment fort sans préjuger d'initiatives à venir. Passé ce moment, fallait-il transposer cette émotion dans un texte constitutionnel ? L'union était faite dans l'opinion ; était-il opportun de risquer de la fissurer par des propositions potentiellement clivantes et un débat coupé des préoccupations des Français ?** Dans mon intervention devant le Congrès, j'avais clairement affirmé « *l'impérieuse nécessité, plutôt que de légiférer constamment en réaction aux événements, d'appliquer les lois existantes dont l'arsenal est la plupart du temps suffisant* ». J'ajoutais : « *aujourd'hui, nos concitoyens n'attendent pas de nouvelles lois, mais de l'action en exécution des lois existantes de la République* ». **Nos concitoyens veulent de la sécurité, de l'emploi, du pouvoir d'achat**. Nous comprenons la volonté exprimée par l'exécutif, à commencer par vous, monsieur le Premier ministre, qui avez su faire face dans l'épreuve avec M. le ministre de l'intérieur, de rassembler et de rassurer les Français, **et l'on peut comprendre ce texte constitutionnel comme un message à nos concitoyens. Cependant, ce message a-t-il aujourd'hui la capacité d'être un instrument de rassemblement et d'unité ? N'est-il pas devenu un instrument de division à l'intérieur même de chacune des familles politiques de la Nation ? Face à ces questions, le groupe que j'ai l'honneur de présider émettra une réponse majoritairement négative sur l'ensemble du texte quelle que soit sa version**. D'autres de nos collègues souhaitent pouvoir adresser un message de soutien au Gouvernement ou tout simplement restent convaincus de l'opportunité de ce texte. (…) Soyons clairs, pour nombre d'observateurs et de citoyens, ce débat est devenu vicié. Il ne serait pas sain de jouer à qui piège l'autre, d'autant que, *in fine*, mes chers collègues, le piège se refermera sur tous ! La Constitution a besoin de stabilité. Il n'est pas indispensable que chaque Président de la République laisse à la postérité un grand monument, un article de la Constitution, ou les deux. **Et si la Constitution justifie une évolution, celle qui est urgente, c'est de rétablir un équilibre des pouvoirs dans cette République où le pouvoir est trop concentré à l'Élysée et dans les mains de la haute fonction publique, où le contre-pouvoir sera donc de plus en plus celui de la rue et des réseaux sociaux, à défaut d'un Parlement fort et indépendant**. Nous avons aussi le devoir de répondre à la question : pourquoi des Français ont-ils commis ces actes barbares ? Nous avons le devoir, dans la durée, de donner un sens concret au besoin de mixité sociale, de résoudre l'équation d'une faillite éducative, de nous interroger sur la politique menée par l'Occident au Moyen-Orient et au Maghreb. On peut multiplier les lois pénales, les sanctions, chasser ces criminels de la communauté nationale, croyez-vous que cela effraiera des êtres prêts à se faire exploser ? Leur comportement est d'abord le prix de l'inculture, de l'illettrisme, et disons-le, en France, de la montée insuffisamment contrôlée des communautarismes, incompatibles avec la République une, indivisible et laïque. **Pour nous, il ne saurait exister de concession avec le communautarisme, qui est le poison moderne de notre société. Monsieur le Premier ministre, je tiens à saluer votre position quant aux dérives de l'Observatoire de la laïcité, mais il est urgent que certains se consacrent à la transition énergétique et non à la transition communautariste !** Que chacun vive sa religion ou son athéisme dans la sphère privée en pleine liberté, mais notre société, notre Nation n'ont en aucun cas à adapter leurs règles ou coutumes aux injonctions de quelque religion que ce soit ! Lorsque le Gouvernement a mis en place l'état d'urgence, il nous a trouvés à ses côtés. La vraie difficulté est d'en sortir sans l'instaurer dans la loi de tous les jours. **Lorsque le Gouvernement consacre de nouveaux moyens humains et matériels à la lutte antiterroriste, nous sommes à ses côtés ; c'est cela qu'attendent les Français, non la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité**. (…) Revenons à l'origine de ce projet de loi, soyons précis ! Que disait le chef de l'État à Versailles ? Qu'il fallait : « *disposer d'un outil approprié afin que des mesures exceptionnelles puissent être prises pour une certaine durée sans recourir à l'état d'urgence ni compromettre l'exercice des libertés publiques.* » Copie rejetée par le Conseil d'État et donc première contradiction avec le Congrès de Versailles : on met l'état d'urgence dans la Constitution ! Quant à la déchéance de nationalité, le Président de la République n'a aucunement parlé de sa constitutionnalisation dans le discours applaudi par nous tous. Évitez donc l'argument selon lequel, ayant applaudi à Versailles, nous étions d'accord sur ce projet : ce n'est pas la réalité ! (…) **Souscrivons à la très sage analyse de Robert Badinter** : « *Il n'est point besoin enfin de recourir à une révision constitutionnelle. Il suffirait au Parlement de remplacer dans l'article 25 du code civil la référence à celui "qui a acquis la qualité de Français" par la mention "tout Français"* ». Mes chers collègues, les Romains, lorsqu'ils voulaient écarter de la communauté des citoyens, utilisaient la *damnatio memoriae*, en effaçant le souvenir de la personne concernée de la mémoire collective. N'est-ce pas plus sage que d'infliger une sanction de déchéance, laquelle sera reçue comme une décoration par les terroristes ? En nous souvenant toujours des faits odieux et de la souffrance des victimes, faisons que les assassins tombent sous les balles de nos forces de sécurité, ou, pris vifs, expient dans les quartiers de haute sécurité, mais que leur nom même rejoigne définitivement la pénombre. Cela vaudra toutes les déchéances. Pour conclure, je dirai un mot sur le travail de notre Haute Assemblée, quel que soit le vote final. **Le Sénat a su exprimer sa capacité de réflexion, le recul qu'il sait prendre par rapport aux effets médiatiques et son attachement viscéral à la défense des libertés publiques et individuelles. Il montre ainsi à ceux qui veulent le supprimer ou le dévitaliser que son existence est consubstantielle aux principes qui ont fondé notre République**.

L'intégralité des interventions des Sénateurs du RDSE est accessible sur le site

http://www.rdse-senat.fr

J-C. Requier

F. Laborde

R. Vall

Les dernières interventions des Sénateurs PRG en séance publique :

- Le 18 mai, **Jean-Claude REQUIER** est intervenu sur la proposition de loi tendant à assurer **la transparence financière et fiscale des entreprises** à vocation internationale.
- Le 17 mai, **Jacques MEZARD** est intervenu sur la proposition de loi précisant les modalités de **création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets** de haute et moyenne activité à vie longue.
- Le 10 mai, **Jacques MEZARD** est intervenu sur le projet de loi **prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence**.
- Le 10 mai, **Jean-Claude REQUIER** est intervenu sur le projet de loi pour **la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**.
- Le 4 mai, **Françoise LABORDE** est intervenue dans le débat sur la **Stratégie nationale de l'enseignement supérieur**.
- Le 3 mai, **Jean-Claude REQUIER** est intervenu dans le débat sur la **situation financière des communes et des intercommunalités**, et le 27 avril dans le débat sur le projet de **programme de stabilité**.
- Le 26 avril, **Jean-Claude REQUIER** est intervenu sur le projet de loi **pour une République numérique**.
- Le 7 avril, **Raymond VALL** et **Françoise LABORDE** sont intervenus dans le débat demandé par le RDSE sur **l'offre de soins dans les territoires ruraux**.
- Le 29 mars, **Jacques MEZARD** est intervenu sur le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la **procédure pénale**.

Les dernières questions d'actualités posées par des Sénateurs PRG :

F. Fortassin

- Le 26 mai, **François FORTASSIN** a interrogé la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur **les crédits budgétaires alloués à la recherche**.
- Le 22 mars, **Raymond VALL** a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la santé sur **la désertification médicale**.
- Le 17 mars, **Françoise LABORDE** a interrogé la ministre du Travail sur **la laïcité et le projet de loi travail**.

Textes et débats du groupe RDSE à l'ordre du jour du Sénat :

- Le 4 mai s'est tenu au Sénat, à l'initiative du RDSE, un débat sur « ***le rôle et l'action des collectivités territoriales dans la politique du tourisme*** ».
- Le 7 avril le Sénat a approuvé la proposition de loi du groupe RDSE modifiant la loi NOTRe du 7 août 2015 pour ***permettre de rallonger d'un an le délai d'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités***.
- Le 7 avril le Sénat a débattu, à l'initiative du RDSE et de **Raymond VALL**, de « ***l'offre de soins dans les territoires ruraux*** ».
- Le 3 février le Sénat a adopté la proposition de loi organique visant à **supprimer les missions temporaires confiées par le Gouvernement aux parlementaires**, mais il n'a pas adopté la proposition de loi constitutionnelle du RDSE visant à inscrire les principes de la loi du **9 décembre 1905** à l'article 1er de la Constitution.

Dernières rencontres des sénateurs RDSE :

- Le 31 mai les Sénateurs RDSE ont reçu la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, **Mme Myriam EL KHOMRI**, et la Secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle et à l'apprentissage, **Mme Clotilde VALTER**, pour échanger avant son examen par le Sénat du projet de loi Travail.
- Le 11 mai les Sénateurs RDSE ont reçu à déjeuner le Défenseur des Droits, **M. Jacques TOUBON**.
- Le 7 avril les Sénateurs RDSE ont reçu à déjeuner **Mme Axelle LEMAIRE**, Secrétaire d'Etat au Numérique, avant l'examen par le Sénat du projet de loi pour une République numérique.
- Le 5 avril les Sénateurs RDSE ont reçu à déjeuner **Mme Elisabeth BADINTER**, Philosophe, pour échanger sur la question de la laïcité.
- Le 9 mars les Sénateurs RDSE ont reçu à déjeuner **M. Xavier BEULIN**, Président de la FNSEA.
- Le 8 mars les Sénateurs RDSE ont été reçus à dîner par **M. Jean-Michel BAYLET**, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales.
- Le 9 février les Sénateurs RDSE ont été reçus à déjeuner par **M. Laurent FABIUS**, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

Comité Directeur du 8 juin 2016 : Relevé de décisions

Sylvia Pinel, Présidente du PRG, prononce un discours d'ouverture à ce Comité directeur
(A lire sur le site : www.partiradicaldegauche.fr, rubrique Vie du Parti)

Congrès : Règlement des élections

Le Secrétaire général, Guillaume Lacroix, présente les modalités d'organisation du Congrès concernant les candidatures à la présidence du PRG.

Article 1er : Eligibilité.
Conformément aux statuts du PRG, chaque candidat au poste de Président du PRG doit être à jour de cotisation et disposer, pour valider sa candidature, du soutien de 10 fédérations ou de 600 adhérents.

Article 2 : Modalités de candidature.
Au plan formel, **chaque candidature devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au Secrétariat général du Parti Radical de Gauche jusqu'au 8 juillet 2016**.
Afin d'informer au plus tôt les fédérations des candidatures déposées pour qu'elles puissent réunir rapidement leurs assemblées générales et choisir le candidat qu'elles soutiennent avant le 15 juillet, le siège informera par mail les fédérations et les JRG des candidatures reçues dès après le 8 juillet.
Pour être enregistré, le dépôt de candidature devra être accompagné des originaux de déclaration de soutien par fédération ou par adhérent avec signature manuscrite.
Concernant les fédérations, il s'agira du Président de la fédération. Une fédération ne peut parrainer qu'un seul candidat.
Concernant les adhérents, ils veilleront à préciser leurs coordonnées postales et téléphoniques ainsi que la fédération dans laquelle ils cotisent.

Article 3 : Validation de la candidature.
Chaque candidature sera instruite au regard des exigences des articles du présent règlement. Le Bureau National du PRG qui se réunira le 20 juillet, après avoir eu accès aux documents de candidature de chacun des candidats, entendra le rapport du délégué général à l'organisation sur la validité de chacune et les entérinera.

Article 4 : Propagande et modalités de campagne.
Chaque candidat disposera de moyens identiques pour mener sa campagne :
- Accès aux contacts des présidents de chaque fédération.
- Concernant la propagande, **chaque candidat adressera au siège du parti, au plus tard le 15 juillet 2016, la version imprimable de son document de campagne en quadrichromie couleur** qui ne pourra excéder le format 4 pages en A4. Le PRG veillera aux impressions et acheminera de manière groupée l'ensemble des documents à tous les militants à compter du 22 juillet 2016 au plus tard ; Au-delà, les autres dépenses notamment de propagande, imprimée comme numérique, ou de déplacements restent à la charge de chaque candidat.

Les contributions thématiques et/ou résolutions (Conformément à l'Article 3.6 des statuts, une résolution doit porter la signature des présidents de dix fédérations départementales au moins) pour le Congrès devront être adressées au siège du PRG au plus tard le 15 juillet 2016 par mail à l'adresse contact@prg.com.fr.

Débat sur la méthode proposée : Interviennent *Guilhem Porcheron*, président de la fédération FFE et candidat à la candidature déclaré à la présidence du PRG valide les modalités de candidature présentées par le Secrétaire général, *Claudette Brunet-Lechenault* (71), *Thierry Braillard* (69), *Paul Dhaille* (76), *Jacques Quentin* (83), *Pierre Malbosc* (17), *Françoise Laborde* (31).

Ces procédures sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité par le Comité directeur.

Débat de politique générale

• **La loi El Khomri :** Une fiche de synthèse sera envoyée à toutes les fédérations après le débat parlementaire.

• **Congrès du PRG/Election présidentielle**
Quel bilan de l'action de F Hollande à l'approche de l'élection présidentielle ? La gauche peut-elle se rassembler ? Pour *Stéphane Perrin* (35), « le Congrès devra définir la ligne du Parti et il propose de la concrétiser lors d'une convention programmatique.»

Guillaume Lacroix : « Si la gauche organise des primaires, le PRG devra y participer. Le débat sur une candidature radicale à l'élection présidentielle devra avoir lieu également. »
Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique : « Le pays vit une forme d'hystérie sociale car il n'y a plus de ligne politique claire. Le PRG a une carte à jouer, il doit davantage s'exprimer, profiter de la préparation du Congrès pour se faire entendre, donner aux gens envie de s'engager. Osons présenter un projet pour la France, pour l'Europe, pour l'écologie. Osons présenter un projet collectif, au-delà des querelles de personnes dont les gens ne veulent plus. »

Jean-Bernard Bros, Trésorier national : « sans primaires de la gauche, le PRG devra avoir un candidat à l'élection présidentielle. Il faudra aussi négocier les investitures aux législatives car pour obtenir le financement public le parti doit avoir des élus ».

Guilhem Porcheron est favorable au fait que le Parti participe à des primaires de la gauche ou présente un candidat à la présidentielle en cas d'absence de primaires.

Patrick Molinoz, délégué général : « Ce parti a été grand chaque fois qu'il a osé : Avec Bernard Tapie aux Elections Européennes en 1992, avec Christiane Taubira à l'élection présidentielle en 2002 et avec Jean-Michel Baylet aux Primaires citoyennes en 2011. A chaque fois, nous avons grandi, gagné des élections, obtenu des élus, des militants. Si nous n'existons pas, si nous ne parlons pas en 2017, ce sera tout un pan de la gauche qui disparaîtra. »

Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales : « Pour s'engager, il faut avoir un projet. Le parti doit se mobiliser. Le débat de la prochaine présidentielle sera vraiment un débat droite-gauche. Ce sera un choix déterminant. Le Congrès devra élire son président et choisir son programme et ensuite le parti devra organiser une Convention présidentielle. »

Elections législatives 2017

Calendrier de la stratégie en vue des élections législatives : dans la pré discussion avec le PS il n'y a pas de remise en question des sortants.
Le PS va fixer les circonscriptions réservées aux femmes au plus tard en septembre. L'accord avec les partenaires interviendra en novembre ou décembre. Le PS négociera bien sur les circonscriptions législatives avec ses partenaires en fonction des choix d'alliance – ou de non alliance – que ceux-ci feront pour la présidentielle.

JRG

Géraldine Guilpain dresse un rapide bilan de ses deux ans de mandature à la tête des JRG. En effet, un nouveau ou une nouvelle président(e) sera élu le 2 juillet. Deux chantiers importants sont à investir selon la présidente :

- Le combat que nous devons mener en tant que radicaux de gauche profondément attachés à la laïcité, celui du financement des structures confessionnelles, notamment des écoles privées.
- Le débat sur l'avenir du PRG et de la gauche en général. Les militants ont envie de participer à une réflexion programmatique.

Formation des Trésoriers

Une réunion des trésoriers et présidents de fédérations s'est tenue le 8 juin au matin au siège du PRG sur le thème des obligations financières et comptables des partis politiques et les procédures internes à appliquer par les fédérations. Après une brève allocution d'ouverture de la présidente Sylvia Pinel, Jean-Bernard Bros et Paul Dhaille ont animé cette réunion et répondu aux questions des nombreux présents. Tous les documents présentés lors de cette réunion seront envoyés aux trésoriers départementaux dès le 9 juin.

Commission de conciliation

Fédération de la Marne (51) : Elle ne fonctionne plus depuis deux ans. Il est proposé de la mettre sous tutelle et de la gérer au niveau du national.
Le Comité Directeur vote pour à l'unanimité.
Fédération de l'Indre (36) : Problèmes au sein de la fédération. Il est demandé la saisine de la commission de conciliation. Cette saisine est suspensive.
Le Comité Directeur vote pour à l'unanimité.

Faire entendre la voix des radicaux !

par Guillaume **Lacroix**

Secrétaire général du PRG

Europe fédérale, VIème République, laïcité, libertés publiques et individuelles fondent l'ADN des radicaux de gauche. Chacun dans notre parti s'en revendique et l'affirme avec passion de nos congrès à nos comités directeurs. Fiers de leur histoire, les radicaux de gauche n'en sont pas moins des porteurs d'utopie et des responsables politiques au service des mutations du présent.

Force est de constater qu'il n'est pas une actualité que les radicaux n'aient depuis longtemps anticipée. Brexit, crise migratoire, violence des intégrismes et des obscurantismes, crise démocratique et institutionnelle, attente de droits nouveaux sont autant de préoccupations pour notre société, pour notre modèle, pour le projet national et européen de la France.

> Pragmatiques et idéalistes, les radicaux de gauche sont les combattants d'un idéal républicain traduit en actes.

Ardemment républicains, nous ne désarmons pas face aux tumultes du temps, aux modes, aux funestes projets d'un populisme étriqué dans ses peurs et ses haines.

Le radicalisme est une singularité dans un débat politique réduit aux joutes bipolaires imposées par la communication et la Vème République que le Front national vient remettre en cause de la pire des manières.

Pragmatiques et idéalistes, les radicaux de gauche sont les combattants d'un idéal républicain traduit en actes. Ils gèrent le quotidien pour mieux changer l'avenir.

Cette singularité doit devenir une plus-value. Nos concitoyens demandent des choix clairs, libres, réalistes, porteurs de sens et de valeurs. Ils saluent aujourd'hui toutes les marques d'indépendance face à des frontières idéologiques éculées, ils demandent de la vérité et de l'authenticité.

Les radicaux de gauche par leurs valeurs, leur refus des sectarismes et des dogmatismes, leur sérieux peuvent et doivent répondre à cette attente. C'est le sens de « l'audace à gauche » défendue par Jean-Michel Baylet lors des primaires de 2011, c'est le fondement du positionnement d'indépendance à gauche qui doit nous caractériser.

C'est dans cet esprit que la direction nationale a travaillé depuis nos deux derniers congrès. Communication modernisée et accrue, Forums pour une Nouvelle France, Tour de France de la laïcité, formations pour les militants, Pôle Radical et Ecologiste, discussions trans-partisanes ont été mis en œuvre avec vous, grâce à vous. Le bilan que nous présentons en atteste.

Ce travail est enclenché. Il ne doit pas s'arrêter. Au contraire, il doit encore progresser.

L'enjeu des mois à venir est de nous renforcer, de nous emparer du terrain et du débat, de convaincre.

Notre parti doit se faire entendre par son travail et ses idées !

Les Français attendent une parole politique différente, forte et crédible. Notre parti doit avoir l'audace de répondre à cette attente. Il en a les moyens. Ce choix nous appartient.

Bilan de l'action du Secrétariat général

L'actuel Secrétariat général du PRG a été nommé lors du Congrès de Montpellier de 2015. Animé par Guillaume Lacroix, il a depuis lancé une série d'initiatives visant à dynamiser, moderniser et réorganiser notre parti.

Dynamiser tout d'abord, par la multiplication des rencontres, débats et échanges entre militants radicaux mais également avec nos partenaires politiques et la société civile grâce aux Forums pour une Nouvelle France, au Tour de France de la Laïcité ainsi que par la montée en puissance du Pôle Radical et Ecologiste.

Moderniser ensuite, grâce à la construction d'un écosystème digital performant combinant réseaux sociaux, dématérialisation et refonte de notre site internet.

Réorganiser enfin, grâce à la création des fédérations régionales ainsi qu'à la mise sur pied d'un système de formation performant à destination de nos élus, responsables fédéraux et militants.

Forums pour une Nouvelle France et préparation du projet radical pour 2017

par Guillaume LACROIX

Le Parti Radical de Gauche a décidé, dès après le congrès de 2015, la mise en place, dans toutes les fédérations départementales de « Forums pour une Nouvelle France ».

Ces réunions, à caractère public, se déroulent localement et nationalement à un rythme trimestriel autour d'un thème d'actualité et en présence d'experts. G. Lacroix : « *Nous voulons renouer le lien entre les citoyens et la démocratie pour sortir du repli, de la colère ou de l'indifférence qui conduisent notre pays dans l'impasse de l'extrême droite comme des intégrismes. Il nous faut réinventer le pacte social et républicain qui nous unit, bâtir un projet national commun, créer une nouvelle adhésion et réussir ensemble le pari de l'avenir. Construire un nouveau modèle républicain et laïque nécessite de dialoguer avec tous !* »

Ces forums sont à la fois des temps de présentation de la pensée du PRG et de débats permettant de faire émerger des idées et projets nouveaux dans l'optique de la construction du projet radical de gauche pour les élections nationales prévues en 2017.

Ont déjà eu lieu :

- **Le 15 mars 2016 : « La loi Travail en débat »** En présence d'Aurélien Rousseau, Conseiller social et directeur-adjoint du cabinet du Premier ministre.
- **Le 8 avril 2016 : « Le fédéralisme : une réponse à la crise migratoire européenne ? »** organisé par la fédération des Yvelines, en présence de Virginie Rozière, Députée au Parlement Européen, membre du Bureau national du PRG, et de Chloé Fabre, Secrétaire Générale de l'Union des fédéralistes européens - France.
- **Le 28 avril 2016 : « Peut-on réformer la France ? »** organisé par la fédération du Val d'Oise.
- **Le 16 juin 2016 : « La formation professionnelle, un défi pour demain »** organisé par la fédération de l'Allier.
- **Le 27 juin 2016 : « L'opportunité d'une loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs »** en présence de Jean-Luc Romero-Michel, Conseiller régional d'Ile-de-France, & Président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

Avril 2016, Lancement du nouveau site internet

par Mélanie FORTIER

Mélanie Fortier secrétaire générale adjointe, chargée par Guillaume Lacroix de la communication du Parti, a présenté le 23 mars le nouveau site qui sera en ligne un mois, plus tard, le 27 avril. L'équipe a voulu travailler sur ce que sont les Radicaux, a souhaité véhiculer une image fidèle à ce qu'ils sont. Elle a travaillé sur une mise en scène à la fois esthétique de l'histoire des radicaux mais aussi sur le fond. Le site a été fabriqué pour donner la parole aux militants, pour qu'ils aient un espace pour rendre compte de leur action. Il est interconnecté avec l'ensemble de la communication digitale et des réseaux sociaux sur lesquels apparaissent les fédérations, les élus, les militants. Ce site doit être actif, dynamique, refléter l'action de tous. Sa réussite dépend de l'implication et de la réactivité des militants. ***Expression directe :*** 3 clips ont été tournés et réalisés avec une participation militante très appréciée et sont largement partagés sur tout notre système digital.

Le Pôle Radical et Ecologiste (PRE)

par Eddie AÏT

Secrétaire Général adjoint du PRG, Secrétaire Général du PRE

Le rapprochement entre le PRG et Génération Ecologie (GE), entamé pendant la campagne des « Primaires citoyennes », s'est concrétisé avec la mise en place du Pôle Radical et Ecologiste (PRE) en décembre 2011. Le PRE vise à créer un espace de réflexion et d'action pour promouvoir l'humanisme, la laïcité, la démocratie et l'écologie, à travers l'organisation de conférences, l'édition de publications, l'organisation de manifestations, de débats et de partenariats avec des réseaux associatifs comme politiques.

Un Comité de liaison du PRE a été installé (article 22 des statuts). Présidé par Eddie Aït, il est composé de membres du PRG et de GE. Il se réunit tous les deux mois et procède également à des auditions de représentants de l'écologie politique (CAP 21, Ecologistes !....). Plusieurs initiatives ont ainsi été prises (mise en place d'outils de communication et de signalétique, Tour de France du climat…).

Un réseau de délégués départementaux et régionaux a été constitué. Une rencontre de ces derniers est organisée le samedi 3 septembre à l'occasion du Congrès du PRG à La Rochelle. Elle portera sur la place du Pôle Radical et Écologiste dans la présidentielle et les législatives de 2017.

Le PRE constitue les prémices d'un rassemblement politique plus large, au service de l'autonomie, à gauche, du radicalisme.

Tour de France de la Laïcité

par Patrick MOLINOZ

Patrick Molinoz a adressé les règles d'organisation de ce Tour de France national aux fédérations. Avec P E Lalmy ils se déplaceront pour ce Tour de France sur invitations des fédérations. Ils ont déjà été sollicités par plusieurs fédérations (Drôme, Paris, Côte d'Or, Bretagne, Centre Val de Loire, Rhône etc). Patrick Molinoz se rend à La Rochelle dans ce cadre le 2 juillet.

Formations

par Paul DHAILLE

Président de Laïcité et République

Depuis le début de l'année, sous l'impulsion d'Eddie Aït, Secrétaire général adjoint en charge des formations, notre Parti a pris l'habitude de proposer à ses élu(e)s et à ses militant(e)s des formations pour les aider dans l'exercice de leur mandat ou dans leurs pratiques militantes.

Le 5 Mars, nous avons réfléchi sur l'apport des femmes en politique. La loi fait obligation que les élues soient de plus en plus nombreuses à assumer des responsabilités. Le PRG veut que cette obligation législative devienne une chance pour la démocratie.

Le 8 Juin, trois mois après leur élection, les Conseillers Régionaux Radicaux de Gauche ont fait le point sur les implications de la loi NOTRe dans l'exercice de leurs mandats et sur les conséquences de cette loi dans les rapports avec les autres échelons institutionnels.

Enfin, devant les difficultés que rencontrent nos trésoriers départementaux et la complexité de plus en plus grande des règles comptables imposées par la législation et la réglementation, le Trésorier du PRG, Jean-Bernard Bros et le Délégué Général chargé de l'organisation territoriale ont présenté les règles comptables du PRG.

D'autres formations sont prévues d'ici la fin de l'année, en particulier, une sur la Transition Energétique et une autre destinée aux Conseillers Départementaux Radicaux de Gauche.

Installations des fédérations régionales

(voir pages 13 et 14)

par Patrick MOLINOZ et Paul DHAILLE

Depuis le Congrès, Patrick Molinoz a procédé à l'installation des fédérations régionales avec le soutien de Paul Dhaille. Celle des Hauts de France est installée avec Sébastien Eugène à sa tête, celle du Centre Val de Loire est présidée par Mélanie Fortier, celle d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes est présidée par Monique Boulestin et celle de Normandie par Franck Guéguéniat. Le 26 mars a été installée la région Bourgogne Franche Comté avec Patrick Molinoz à sa tête et la région des Pays de la Loire est désormais présidée par Christian Brisset. Le 2 avril, Sylvia Pinel a pris la tête de la fédération régionale de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, et le 9 avril Patrick Mottard a été élu président de la fédération régionale PACA. Le 16 avril c'est Stéphane Perrin qui a été élu président de la région Bretagne, et une co-présidence s'est installée le 22 avril à la tête de la région Auvergne Rhône Alpes avec Sarah Boukaala et Roger-Jean Meallet. Les autres régions seront installées prochainement.

La Trésorerie

par Jean-Bernard Bros

A chaque réunion d'instances, et ainsi qu'il l'a rappelé lors de la formation des trésoriers qui s'est déroulée le 8 juin 2016, le trésorier national, Jean-Bernard Bros, insiste sur le fait que les règles comptables imposées aux partis politiques par la législation et la réglementation sont de plus en plus complexes et qu'il faut s'y conformer. Il rappelle également aux trésoriers des fédérations leur obligation de transmettre les comptes au national en ajoutant qu'elles doivent fournir en plus cette année le tableau des cotisants.

Zoom | sur les fédérations régionales

A l'occasion du Congrès de Montpellier, en septembre 2015, la direction nationale a décidé de relancer les fédérations régionales. Depuis, les assemblées générales, sous l'impulsion de Patrick Molinoz, et avec le soutien de Paul Dhaille, délégués généraux adjoints, se sont succédé et aujourd'hui quasiment toutes sont réinstallées. Ces nouvelles fédérations doivent permettre une animation plus complète et une promotion plus efficace des initiatives portées par le Parti.

Région Nouvelle-Aquitaine

Présidente : Monique BOULESTIN
Présidente de la fédération de la Haute-Vienne (87)
Membre du Bureau National du PRG
Ancienne députée

Vice-présidents :

Nathalie LACROIX (16), Maire-adjointe de Cognac, Présidente de la fédération de la Charente

Pierre MALBOSC (17), Conseiller municipal et départemental de La Rochelle, Président de la fédération de Charente Maritime

Jacqueline SIMONNET (24), Conseillère municipale de Bergerac, Présidente de la fédération de la Dordogne

Régine MARCHAND (33), Conseillère régionale et Maire-adjointe de Mérignac, Présidente de la fédération de la Gironde

Olivier SEGUIN (19), Président de la fédération de la Corrèze

Gilles LAPORTE (40), Maire-adjoint de Brocas, Président de la fédération des Landes

Jean-Louis MATEOS (47), Président de la fédération du Lot-et-Garonne

Jean-Claude ELICHIRY (64), Maire de Buziet, Président de la fédération des Pyrénées-Atlantiques

Olivier POUSSARD (79), Président de la fédération des Deux-Sèvres

Gilles MICHAUD (86), Conseiller municipal de Châtellerault, Président de la fédération de la Vienne

et le président de la fédération de la Creuse (23).

Région Bourgogne Franche-Comté

Président : Patrick MOLINOZ
Délégué général du PRG
Vice-président du Conseil régional
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental
Maire de Venarey les-Laumes (21)
Président de la fédération de la Côte d'Or (21)

Vice-présidents :

Elodie ROY (89), Conseillère municipale d'Auxerre, Présidente de la fédération de l'Yonne

Herve EPLE (70), Maire de Quers, Président de la fédération de la Haute-Saône

Région Bretagne

Président : Stéphane PERRIN
Conseiller régional
Conseiller municipal de Saint Malo
Trésorier de la fédération d'Ille et Vilaine (35)

Vice-présidentes :

Sylvie ARGAT-BOURIOT (22), Conseillère régionale

Christiane MARCK (56), Secrétaire de la fédération du Morbihan

Christiane MIGOT (29), Conseillère municipale et communautaire de Brest, Présidente de la Fédération du Finistère

Région Auvergne Rhône-Alpes

Co-présidents :
Sarah BOUKAALA
Conseillère régionale et Présidente du groupe des élus PRG, Conseillère municipale de Grenoble, Secrétaire de la fédération de l'Isère (38)

Roger-Jean MEALLET
Conseiller régional, Maire de Champeix (63)

Vice-présidentes :

Kaoutar DAHOUM (69), Maire-adjointe de Vaulx-en-Velin, Secrétaire de la fédération du Rhône

Marie-Claude LEGUILLON (03), Secrétaire de la fédération de l'Allier

Région Occitanie

Présidente : Sylvia PINEL
Ancienne ministre
Députée du Tarn et Garonne
1ère Vice-présidente du Conseil régional
Présidente du PRG
Présidente de la fédération du Tarn et Garonne (82)

Vice-présidents :

Alain SUTRA (09), Maire de Tarascon sur Ariège, Président de la fédération de l'Ariège

Guy ESCLOPE (66), Conseiller régional, Conseiller municipal d'Argelès sur Mer, Président de la fédération des Pyrénées-Orientales

Joël YOYOTTE-LANDRY (48), Conseiller municipal de St Chely d'Apcher, Président de la fédération de la Lozère

Jean-Sébastien ORCIBAL (12), Conseiller régional, Conseiller municipal de Villefranche de Rouergue, Trésorier de la fédération de l'Aveyron

Monique NOVARETTI (30), Conseillère régionale, Conseillère municipale de Villeneuve Lès Avignon, Trésorière de la fédération du Gard

Didier CODORNIOU (11), Vice-président du Conseil régional, Maire de Gruissan, co-Président de la fédération de l'Aude

Florence BRUTUS (34), Conseillère régionale

Michèle GARRIGUES (31), Conseillère régionale, Maire de Belberaud

Dominique SALOMON (82), Vice-présidente du Conseil régional, Secrétaire de la fédération de Tarn-et-Garonne

Vincent GAREL (81), Conseiller régional, Maire d'Aiguefonde, Président de la fédération du Tarn

Pascale PERALDI (65), Conseillère régionale et Conseillère départementale

Ronny MAZZOLENI (32), Conseiller régional, Trésorier de la fédération du Gers

Raphaël DAUBET (46), Conseiller régional, Maire de Floirac

Région Normandie

Président : Franck GUEGUENIAT
Conseiller régional
Maire d'Epron (14)
Secrétaire national du PRG

Vice-présidents :

Emmanuel PATRY (76), Conseiller municipal de Fécamp, Président de la fédération de Seine Maritime

Françoise MARTIN (27), Conseillère municipale d'Evreux, Secrétaire générale de la fédération de l'Eure

Christophe LECAT (61), Trésorier de la fédération de l'Orne

Muriel JOZEAU-MARIGNE (50), Conseillère régionale et Maire-adjointe de Cherbourg, Présidente de la fédération de la Manche

Région Centre Val-de-Loire

Présidente : Mélanie FORTIER
Conseillère régionale
Secrétaire générale adjointe du PRG
Présidente de la fédération d'Indre et Loire (37)

La fédération régionale Centre Val de Loire s'attèlera dès septembre à organiser un Forum pour une Nouvelle France couplé avec une formation des élus du territoire sur le thème de l'Europe et des crédits européens.

Région Pays de Loire

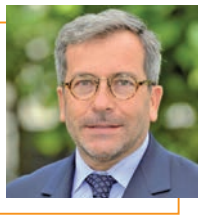

Président : Christian BRISSET
Président de la fédération de Loire Atlantique (44)

Vice-présidents :

Michel NEVEU (53), Président de la fédération de la Mayenne

Jean HAVAS (72), Conseiller municipal de La Fresnaye sur Chédouet, Président de la fédération de la Sarthe

Rémy EVEILLE (85), Président de la fédération de la Vendée

Jean-Michel MARCHAND (49), Trésorier de la fédération de Maine et Loire

Dominique AMIARD (72), Conseiller régional

Région Hauts de France

Président : Sébastien EUGENE
Président de la fédération de l'Aisne (02)
Maire-adjoint de Château-Thierry

Vice-présidents :

Aïcha GUENDOUZE (60), Maire-adjointe de Creil et Secrétaire de la fédération de l'Oise

Michel LABAEYE (59), Secrétaire de la fédération du Nord

Eric VAN STEENKISTE (80), Maire-adjoint de Varennes en Croix, Trésorier de la fédération de la Somme

Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Président : Patrick MOTTARD
Président de la fédération des Alpes-Maritimes (06)

Vice-présidents :

Jean-Louis CLÉMENT (04), Conseiller municipal de Sistéron, Président de la fédération des Alpes de Haute Provence

Valérie ROSSI (05), Maire de Puy-Sanières, Conseillère départementale, Trésorière de la fédération des Hautes-Alpes

Christian MARANINCHI (13), Président de la fédération des Bouches du Rhône

Jacques QUENTIN (83), Président de la fédération du Var

Alain GABERT (84), Maire de Monieux, Président de la fédération du Vaucluse

Sylvie **Argat-Bouriot**

Conseillère régionale de Bretagne

« Je préfère penser à l'avenir et agir sur le terrain plutôt que de disserter sur le Front national »

Radical : « Pourquoi avoir choisi le PRG pour vous engager politiquement ? »

Sylvie Argat-Bouriot : « Les concepts et les idées de base du PRG (respect de la libre entreprise, laïcité scolaire et sociétale, non dogmatisme de lutte des classes, respect de la liberté individuelle de pensée, sens de l'État et de la République) correspondent exactement à ma façon de penser et aux idées maîtresses de la société que j'aimerais voir se construire. Même si je n'adhère pas à toutes les propositions du PRG, je désirais m'engager politiquement au sein d'un parti structuré et seul le PRG pouvait convenir à mes idées. De plus, familialement, je « baigne » dans le radicalisme depuis de très nombreuses années, ce qui a favorisé mon engagement. »

Radical : « Quelles leçons tirez-vous de la campagne des régionales et de vos échanges avec les citoyens ? »

S. A. B : « En Bretagne, la campagne des régionales a été assez courte dans le sens où la tête de liste régionale, Jean-Yves Le Drian, n'a pu mener qu'une campagne réduite suite aux évènements tragiques de novembre 2015. En ce qui concerne les échanges avec les citoyens, le sentiment le plus répandu était que les électeurs s'intéressaient peu au programme régional et que leur vote était guidé, ou conditionné, par une situation politique nationale assez peu favorable à gauche, il faut le reconnaitre. Entre les deux tours, puisqu'il y a eu deux tours, le point le plus marquant a été l'amertume des écologistes d'EELV qui n'ont pas manqué de nous le faire savoir, parfois avec une certaine véhémence, sur les marchés par exemple. »

Radical : « Comment expliquez-vous la singularité bretonne qui en fait la seule région largement remportée par la gauche ? »

S. A. B : « Largement remportée, oui. Et, ce qui est à noter, c'est que Jean-Yves Le Drian et sa liste ont fait plus de 50 % au second tour, dans une triangulaire Gauche / Droite / Front National et que la Bretagne est la seule région de France où la gauche a emporté l'élection avec une majorité absolue et non pas une majorité relative lors d'une triangulaire. Sans diminuer aucunement la valeur des hommes et des femmes qu'il a rassemblés dans ses listes départementales (large rassemblement politique et sans aucun dogmatisme), force est de reconnaitre que c'est pour une large part Jean-Yves Le Drian, compte-tenu de sa notoriété et de son image rassurante, qui a gagné l'élection régionale. »

Radical : « Vous êtes membre de la Commission éducation, formation et emploi, quelles sont vos priorités régionales sur ces thèmes ? »

S. A. B : « Mes priorités sont sans aucun doute le développement et la valorisation de l'enseignement par l'apprentissage ainsi que la lutte contre le décrochage laissant sortir du système scolaire des jeunes sans qualification.

En proposant très tôt, aux jeunes, des rencontres avec les professionnels dans les établissements scolaires, nous pouvons élargir leurs perspectives de formation, susciter l'intérêt pour les professions en tension sur le marché de l'emploi, mettre les jeunes en confiance en leur proposant d'autres voies pour mettre leurs talents en valeur, en finir avec la sélection par l'échec.

> Sur mon territoire, j'accompagne et encourage les initiatives locales

Sur mon territoire, j'accompagne et encourage les initiatives locales dont l'objectif est de créer ou renforcer et pérenniser les liens indispensables entre les personnes en recherche d'emploi et les entreprises, les centres de formation (écoles au sens large) et les entreprises, en résumé, de prendre toutes les initiatives qui permettront une interactivité des acteurs sociaux et économiques, un décloisonnement pour une meilleure perspective d'avenir. »

Radical : « Historiquement faible, le Front National progresse nettement en Bretagne, scrutin après scrutin. Comment l'expliquez-vous et cela vous inquiète-t-il ? »

S. A. B : « Oui, c'est vrai mais la Bretagne reste à un niveau inférieur au reste de la France. Vous savez, la morosité du climat politique et social actuel, le désintérêt des jeunes pour la politique, désabusés et déçus, ont provoqué une abstention importante. En revanche, le Front National a fait le plein de ses voix. Mais je préfère penser à l'avenir et agir sur le terrain plutôt que de disserter sur le Front national. »

Radicaux de Gauche, **l'Union à gauche** ou la **tentation du centre ?**

Lors de leur dernier Conseil National, les Jeunes Radicaux de gauche ont débattu des perspectives politiques pour le PRG, de la pertinence des alliances et des dynamiques pouvant être créées à gauche ou au centre.

« L'élastique des gauches se tend, mais jusqu'où ? » c'est à travers ces mots qu'Hervé Le Bras, que nous recevions récemment, qualifiait le fossé grandissant entre une gauche de gouvernement et une d'opposition. Cette tension conduit à l'amaigrissement de l'espace politique de la majorité, repliée sur son centre, mais dans l'incapacité d'élargir ses soutiens. Se pose ainsi la question de l'alliance au centre, qui viendrait bousculer l'alliance historique et naturelle du PRG avec ses partenaires de gauche.

Mais de quel centre parle-t-on ? Le bipartisme (chamboulé par une extrême-droite puissante) structure notre vie politique et empêche l'émergence d'un centre fort. On trouve un centre « démocrate » autour des petites formations (MDP, UDE, Modem, Cap 21, MRC auquel l'aile droite du PS pourrait être assimilée) et un centre « modéré » allant jusqu'aux portes de l'UDI. Quelle serait la place du PRG dans ces deux propositions ?

Les petites formations «démocrates », trop souvent écuries personnelles, posent la question, même si les ancrages politiques peuvent converger, du leadership pour le succès d'une alliance cohérente sur le fond et efficace dans la forme. L'alliance avec un centre modéré nous conduirait d'une sujétion à une autre, de celle du PS à celle du centre droit lui-même en difficulté. Qu'est-ce que l'UDI, nébuleuse de droites en lutte intestine permanente, apporterait aux Radicaux de gauche ?

Nous voyons que la formation d'un centre réformiste n'est pas aisée. Mais rappelons-nous l'exemple historique de Mitterrand à Epinay qui avait réuni des chapelles concurrentes pour créer le PS dans sa version moderne. Cela nourrit quelques espoirs, mais un certain nombre de pré-requis serait nécessaire.

Au-delà des possibilités d'alliance, il nous faut envisager la robustesse politique d'une dynamique au centre. Si certains sujets peuvent rapprocher (rapport à la souveraineté, à la mondialisation, écologie, droits de l'homme), d'autres structurent encore le clivage gauche/droite (solidarité, immigration, fonction publique, égalité territoriale). Nous voyons aussi que la structuration institutionnelle rend difficile l'émergence du centre. Ainsi, l'élan en faveur de Bayrou lors de l'élection présidentielle de 2007 n'a eu aucun prolongement lors des législatives quelques semaines après.

Une nouvelle structuration politique au centre est difficile et si une volonté de rapprochement se fait jour, elle doit dépasser les amabilités entre formations. La frilosité des états-majors des partis, réticents à basculer dans l'inconnu de ce nouveau paysage politique, est le plus grand obstacle.

C'est pourquoi, les JRG considèrent que l'alliance à gauche ne peut être rompue, car elle est vitale. En effet, si nous nous reposons sur des bastions forts, notre maillage territorial est trop faible. A ce titre, il nous faut être prudent sur les candidatures autonomes : des résultats électoraux inférieurs à 1 ou 2% anéantissent toute crédibilité et siphonnent nos capacités d'engagement à venir. Nous pensons plutôt qu'un travail fin d'analyse électorale, territoire par territoire doit être fait pour précéder notre positionnement à l'occasion des différents rendez-vous électoraux. Les JRG ont la conviction qu'il est des territoires où cette analyse conclurait à des candidatures autonomes vigoureuses.

> « Radicaux de gauche, soyons pour l'alliance à gauche, mais soyons d'abord nous-mêmes »

Ainsi, s'il n'est pas encore question de remettre en cause l'union à gauche, il nous faut voir à plus long terme et travailler de manière profonde à un rapprochement des forces réformistes au plan national comme local.

On ne peut conclure sur l'union à gauche sans évoquer l'imaginaire qu'elle suscite depuis le Front populaire. Cette union se nourrit d'un récit, celui d'un peuple relevé par la redistribution de la richesse et le mérite. Et ces quatre dernières années auront aussi leurs réussites : la COP21, le sauvetage temporaire de l'U.E., la survie de notre modèle social malgré les contraintes, le retour des services publics sur nos territoires. L'histoire continue donc et nous devons participer à son écriture.

Le Conseil National des JRG

« Nuit de noces dans un champ de mines »

par Sandra-Elise **Reviriego**

Secrétaire nationale aux Droits de l'homme, à l'immigration et à l'action humanitaire

Je me suis rendue en février dernier en Israël avec une délégation de jeunes militants et élus socialistes. L'objectif de ce voyage organisé par l'ambassade d'Israël de France : appréhender les aspects institutionnels du pays au travers du prisme conflictuel israélo-palestinien.

Ayant été au Liban dans le cadre des relations internationales passées aux JRG, et après avoir rencontré des organisations de jeunesse de différents pays du Maghreb et Moyen-Orient, il me paraissait tout à fait opportun de me rendre en Israël, sans prénotions.

L'objet de ce « carnet de voyage » n'est pas un parti-pris, ni une proposition de résolution.

Alors que les débats sur l'identité continuent d'alimenter notre actualité nationale - au point de proposer de modifier la Constitution- ce qui saisit dans cet état, c'est bel et bien l'absence de Constitution. L'imaginaire, le mythe, la charge symbolique que draine ce texte suprême chez nous, n'existe pas en Israël (même si un projet est toujours en cours). L'attachement national n'en demeure pas moins perceptible, et pour reprendre les mots d'un historien : « le sionisme c'est notre Constitution à nous ».

KNESSET

L'un des points forts de ce voyage fut la rencontre avec des députés de la KNESSET. Du parti de Benjamin Netanyahu aux travaillistes, il existe une multitude de réponses au conflit israélo-palestinien : proposition de loi pour armer les civils face à l'intifada des couteaux, restaurer le dialogue avec l'autorité palestinienne, mettre l'Europe face à ses responsabilités, etc.

Un point commun à tous ces parlementaires, la création d'un Etat palestinien à des conditions propres et singulières à chaque sensibilité politique.

Rencontre avec les parlementaires de la Knesset

Jeunesse

Il est inutile de considérer la jeunesse comme homogénéité : de Jérusalem à Tel Aviv, les réalités sont différentes. Toutefois, il existe un fort appétit d'entreprenariat, de nombreuses starts-up qui ont propulsé le pays au premier rang de l'économie numérique, et dont les moteurs sont la jeunesse. Cette attractivité participe surement aux nouvelles migrations de français -aliyah- dans ce pays. Profite-t-elle aux arabes ou aux descendants d'éthiopiens qui sont des citoyens israéliens ? Certainement, mais je n'en ai pas rencontré.

Le conflit

Ce voyage met en évidence qu'il est impossible de résumer la situation passée, présente et à venir dans une vision manichéenne. Néanmoins, de réelles interrogations demeurent, notamment à propos de la colonisation qui s'est densifiée depuis 10 ans…

Le centre Shimon Peres œuvre pour consolider des échanges entre jeunes israéliens et palestiniens. Malgré la situation politique, d'autres partenariats sont mis en place avec des organisations palestiniennes et arabes pour œuvrer à un rassemblement basé sur la fraternité. Mais, pour citer l'ancien Premier ministre : « Le processus de paix ressemble à une nuit de noces dans un champ de mines ».

La délégation chez l'Ambassadeur de France en Israël

Vue depuis le Centre Shimon Peres

©fotolia - cynoclub

Congrès

La Rochelle les 2, 3 et 4 septembre 2016

Programme

Vendredi 2 septembre

13h00 Accueil Hall Antioche

14h00 Auditorium Michel Crépeau
Séance de travail des Elus
« La transition énergétique dans la politique des collectivités »

17h00 Auditorium Michel Crépeau
Comité directeur statutaire

Soirée libre

Dimanche 4 septembre

Matinée dans l'Auditorium Michel Crépeau

8h00 Accueil des militants

9h00 Synthèse des ateliers

9h30 Prises de Parole : Intervenants à confirmer

11h00 Invité extérieur : à confirmer

12h00 Discours de clôture

13h00 Grande Halle
Cocktail déjeunatoire

Lieu du Congrès :

Espace Encan - Quai Louis Prunier
17000 LA ROCHELLE

©Jean-François Augé

Samedi 3 septembre

8h00 Accueil des militants Hall Antioche

9h00 Matinée dans l'auditorium Michel Crépeau
Ouverture du Congrès par Pierre Malbosc, Président de la fédération de Charente Maritime
Mot d'accueil de Monique Boulestin, Présidente de la fédération régionale PRG ALPC
Allocution de bienvenue de JF Fountaine, maire de La Rochelle
Ouverture du Congrès par Sylvia Pinel, Présidente du PRG

10h00 Rapport d'activité par Paul Dhaille, Délégué général

10h15 Rapport Financier par Jean-Bernard Bros, Trésorier

10h30 Débat de politique générale sur la stratégie 2017, présidé par Guillaume Lacroix, Secrétaire général
Présentation des résolutions, débat et vote

12h30 Déjeuner Grande Halle

14h00 Débat programmatique en ateliers :
- Atelier sur l'écologie et le développement économique animé par Eddie Aït
- Atelier sur le projet européen, animé par Mélanie Fortier
- Atelier sur les valeurs républicaines, animé par Patrick Molinoz

16h00 Auditorium Michel Crépeau
Interventions du ou des candidat(e) à la présidence du PRG

17h00 A l'issue des interventions, vote des délégués

18h00 Proclamation des résultats

18h15 Réunions statutaires :
Présidents de Fédération
JRG
Femmes Radicales
Pôle Radical et Ecologiste

19h30 Grande Halle
Cocktail
Soirée libre

Congrès

La Rochelle

les **2, 3** et **4**

septembre 2016

Bulletin d'Inscription

A renvoyer impérativement au
Parti Radical de Gauche -13 rue Duroc - 75007 PARIS
Avant le 25 août 2016
Merci de renvoyer un bulletin par personne

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

email : .....

A l'attention des élus

Si vous venez au Congrès, merci de renvoyer ce bulletin d'inscription au PRG (***cette inscription est indépendante de la participation à la formation***). Cochez votre présence aux repas si vous souhaitez y prendre part afin que nous puissions comptabiliser précisément le nombre de repas à prévoir pour le confort de tous.

CONTRIBUTIONS

Vous pouvez nous adresser, si vous le souhaitez, vos contributions thématiques et/ou résolutions (Conformément à l'Article 3.6 des statuts, une résolution doit porter la signature des présidents de dix fédérations départementales au moins) pour le Congrès au siège du PRG **au plus tard le 15 juillet 2016** par mail à l'adresse contact@prg.com.fr

☐ Je participe au Congrès du Parti Radical de Gauche

☐ Je prends les repas sur place et je règle le forfait repas : 50 euros (quel que soit le nombre de repas pris) par chèque à l'ordre du Parti Radical de Gauche. *(aucune réservation ne sera enregistrée sans règlement)*

☐ Forfait Jeune (30 ans révolus) : 40 euros

☐ Je souhaite recevoir un fichet réduction SNCF

☐ Je souhaite recevoir une liste d'hôtels de La Rochelle (disponible sur le site du parti : www.partiradicaldegauche.fr)

PLAN D'ACCES A L'ESPACE ENCAN - Quai Louis Prunier - Bassin des Grands Yachts - Tél : 05 46 45 90 90

DE LA GARE : 5 minutes à pied.

DE L'AEROPORT : Ligne de bus n°7 jusqu'à la Place Verdun, puis ligne ILLICO.

DE NANTES : A l'entrée de La Rochelle, continuer tout droit et descendre entièrement le Boulevard André Sautel. Au feu, prendre à gauche direction « Gare SNCF ». A la Gare, continuer jusqu'au rond-point suivant, tourner à droite direction « Espace Encan - Aquarium ».

DE BORDEAUX : A l'approche de La Rochelle, juste après le centre commercial, sortir direction « La Rochelle Gare ». Suivre toujours cette direction. Après le pont et au rond-point juste avant la Gare, prendre à gauche, puis tourner à gauche direction « Espace Encan – Aquarium ».

ACCES PARKING : · Place Moitessier (devant le Musée Maritime) : 140 places gratuites· Parking Encan (en face) : 416 places payantes dont 9 places handicapées. Parking payant tous les jours : En été (avril-septembre) de 8h à 12h et de 14h à 20h· Parking Vieux Port (devant le Mercure Océanide) : 615 places payantes. Parking sous-terrain ouvert de 6h à 1h du matin et équipé d'un système vidéo.

Radical

Le Journal du Parti Radical de Gauche est une publication trimestrielle.

Directrice de la publication : Marie-Louise Padovani • **Rédaction :** Pascal Cédan, Samuel Deguara, Hadrien Laurent, Astrid Morne, Cécile Reichard, Sébastien Zimmermann. • **Secrétaire de rédaction :** Cécile Reichard - 13 rue Duroc -75007 Paris • Tél : 01 45 66 67 68 • Fax : 01 45 66 47 93 • **Numéro de commission paritaire :** 0520 P 11286 • **Impression - Création :** Imprimerie RDSL • Saint Lubin de la Haye (28) • **Crédit photos :** P4 ©Ministère des Sports • **ISSN :** 12 55 - 63 27

Site internet : www.partiradicaldegauche.fr
Email : prg@prg.com.fr

PRG Parti Radical de Gauche